

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur André VITAL  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/pfd/270390  
N/réf. : AVL/ah/FRT-7.2/s467  
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : FOREST. Avenue de Haverskercke, avenue du Jonc, rue de Bourgogne. Remplacement de l'éclairage public.  
*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*

Suite à votre courrier du 10 novembre 2009 sous référence, réceptionné le 13 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 novembre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection de la gare d'Uccle Stalle classée comme monument, les travaux proposés ne seront pas visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, la Commission considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERULST  
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme F. Cordier)